



12.4034 Motion Groupe PDC-PEV Assouplir l'application de la lex Koller (déposée le 3 décembre 2012 au Conseil national)

1. Enjeux

La motion propose d'assouplir l'application de la lex Koller en permettant à un canton d'obtenir, sur présentation d'une demande motivée, un relèvement des contingents d'autorisations pour l'acquisition de logements de vacances et d'appartements, notamment en « appart-hôtel ».

2. Positions de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse soutiennent cette motion.

3. Motifs

A titre de rappel, la FRI et l'USPI Suisse sont favorables à l'abrogation complète de la lex Koller. Cette législation constitue une entrave au développement économique et présente un caractère discriminatoire, le seul critère déterminant étant la nationalité de l'acquéreur.

C'est le lieu de rappeler que grâce aux investissements des étrangers, des entreprises étrangères ont pu venir s'établir en Suisse et générer de la croissance. Ces mêmes entreprises étrangères fournissent également du travail à bon nombre d'entreprises suisses. Tout assouplissement de la lex Koller facilite donc les investissements étrangers, permet d'étendre l'offre de logements et contribue ainsi à lutter contre la pénurie de logements. Aussi, l'assouplissement proposé doit être soutenu.

En outre, à l'heure où le marché immobilier est déjà mis sous pression par la législation sur les résidences secondaires, les restrictions à l'octroi de crédit hypothécaire et la révision partielle de la LAT adoptée en mars 2013, un assouplissement de la lex Koller est opportun. Tant la législation sur les résidences secondaires que la LAT révisée obligent les cantons et les communes à repenser leur planification. Dans ce cadre, ils doivent pouvoir disposer d'une certaine marge de manœuvre et pouvoir adopter des mesures en adéquation avec la situation de leur marché qui diffère d'un canton à l'autre. Cet assouplissement proposé va, à juste titre, dans ce sens. C'est le lieu de rappeler que le secteur de la construction et des métiers de l'immobilier représente une part importante du PIB suisse.